



À tous les valorisateurs d'huiles enregistrés auprès de la SOGHU

AVIS CONCERNANT LA MISE À JOUR DU SUBSIDE TEMPORAIRE ET VARIABLE AUX VALORISATEURS D'HUILES ENREGISTRÉS AUPRÈS DE LA SOGHU

Tel que mentionné dans notre courriel du mois d'octobre 2020, le montant du subside temporaire et variable aux valorisateurs d'huiles enregistrés auprès de la SOGHU est déterminé en fonction du prix trimestriel moyen du baril de pétrole en dollar américain. L'ajustement de l'incitatif temporaire et variable sera effectué en fonction du barème suivant :

Moyenne trimestrielle du prix du baril de pétrole (\$/b)	Incitatif temporaire accordé aux valorisateurs (cents/litre)
Moins de 40\$ USD	0,05\$
Entre 40\$ & 50\$ USD	0,03\$
Entre 50\$ & 60\$ USD	0,01\$
Plus de 60\$ USD	0,00\$

Au cours des mois de janvier à mars 2021, le prix de clôture trimestriel moyen du WTI s'est établi entre 50\$ et 60\$ US. Conséquemment, le subside temporaire variable aux valorisateurs d'huile enregistrés auprès de la SOGHU sera de **0,01\$/L pour les volumes livrés aux valorisateurs en date du 1^{er} mai 2021**, et ce jusqu'à nouvel ordre.

Ainsi la prochaine évaluation trimestrielle se fera le **1^{er} juillet 2021**. La SOGHU se réserve le droit, de modifier toutes modalités et/ou de mettre fin à l'incitatif temporaire et variable aux valorisateurs d'huiles enregistrés auprès de la SOGHU pour toute raison qu'elle jugera pertinente.

Si vous avez des questions au sujet de la modification apportée au programme de subside temporaire et variable aux valorisateurs d'huiles, veuillez contacter Jean Duchesneau par courriel au jean.duchesneau@soghu.ca.

La SOGHU vous souhaite bon succès dans la suite des choses. Restez prudent.

Jean Duchesneau, Directeur général